

Tous les agriculteurs—et ceux de ma circonscription ne font pas exception—sont des gens raisonnables. S'ils étaient convaincus que ce qu'ils font ou que ce qu'ils pourraient faire causera du tort à d'autres gens, ils comprendraient les restrictions qui leur sont imposées. Cette situation a un caractère urgent qu'il vaut la peine de signaler au ministre. C'est aux environs du 1^{er} mars que l'on plante les pommes de terre. Si, d'ici là, on ne réussit pas à convaincre les agriculteurs que les dangers en question, dont ils ont entendu parler et dont on devrait les informer de façon convaincante ou par les moyens que j'ai suggérés, il y a fort à parier qu'ils planteront de nouveau des récoltes qui risquent d'avoir des effets néfastes. Je ne voudrais pas que ces effets s'étendent à d'autres régions s'ils sont vraiment aussi néfastes que le ministre et ses collaborateurs l'affirment.

Dans ma circonscription, le sol est naturellement tellement riche que la région de Saanich pourrait exporter des petits fruits et légumes, comme elle l'a déjà fait. Non seulement à cause des produits utilisés pour le goudronnage et le revêtement des routes, mais aussi à cause de la quarantaine imposée dans la région, celle-ci ne peut plus se développer autant qu'elle le pourrait, ce que je déplore vivement. Avec ses collaborateurs, je suis sûr que le ministre, par le biais de conversations téléphoniques et de discussions, pourrait convaincre les cultivateurs du danger qui existe. Cette région pourrait redevenir aussi importante qu'elle l'a déjà été en tant qu'exportatrice de petits fruits et légumes.

Cette région jouit d'un climat doux. Il n'est pas doux pendant tout l'hiver, mais il est suffisamment doux pour que, en cultivant en serres chauffées au gaz, par exemple, on puisse réussir à exporter davantage de légumes. Pourquoi n'encouragerait-on pas cette forme particulière d'horticulture? La culture en serre était très importante naguère. Partout dans la péninsule, on voit des serres aux carreaux cassés ou dont il ne reste plus que la structure parce que le gouvernement n'a pas manifesté l'esprit de direction qui, selon le ministre des Approvisionnements et Services caractérise son collègue, le chef de la collectivité agricole canadienne. Malheureusement, certaines régions n'ont pas pu profiter de cette direction.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, le député ne veut sûrement pas induire la Chambre en erreur. Je me suis entretenu avec les représentants de la société agricole à Saanich. J'ai discuté avec ce groupe d'agriculteurs, dans des assemblées publiques, du problème causé par les nématodes dorés. J'étais au téléphone il y a à peu près une heure et c'est pourquoi j'ai souri quand le député a soulevé cette question. Il n'est pas un domaine où nous ayons dépensé plus d'argent, 5 millions de dollars au minimum dans cette seule région. J'ai pris une décision l'automne passé—et je suis tout à fait disposé à m'expliquer davantage—de façon que les agriculteurs puissent faire pousser différentes récoltes dans ces régions cette année.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je doute qu'il s'agissait là d'un rappel au Règlement, mais je suis satisfait des éclaircissements. Le moment serait propice pour questionner le ministre. Je suis ravi qu'il m'ait assuré que ces conversations ont eu lieu.

M. Whelan: On n'a pas encore convoqué la conférence.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Peut-être faisons-nous du progrès. J'arrive peut-être à me faire comprendre du ministre et peut-être aussi des agriculteurs. Si je pouvais les rapprocher,

le ministre constaterait probablement qu'il serait possible de redonner à Saanich le rôle traditionnel qu'elle a joué dans le sud de l'île de Vancouver, soit celui de grande productrice agricole.

Cela étant dit et ayant signalé certaines anomalies du bill, j'espère que je n'ai pas blessé le ministre, surtout en laissant entendre que, par le biais de Canagrex, il se propose de mettre la main sur la Commission canadienne du blé ou d'y rattacher Canagrex. Comme la Commission du blé se charge d'exporter les produits du blé, je me demande encore pourquoi nous aurions besoin d'une nouvelle maison d'exportation de produits agricoles telle qu'on la décrit dans le bill et qui aurait pour mission de vendre et d'acheter des hypothèques et de s'occuper des saisies et de toutes sortes de choses. Je ne pense pas que ce soit vraiment là le rôle d'une société d'exportation de produits agricoles. A mon avis, la Commission du blé ne se mêle pas de ces choses-là. J'espère que la Commission n'aura rien à voir avec les saisies si elle est absorbée par Canagrex. Les saisies et l'exportation de produits agricoles sont deux domaines tout à fait différents.

● (1710)

M. Al MacBain (Niagara Falls): Monsieur l'Orateur, je remercie tous les députés qui ont pris la parole en faveur du bill C-85 et de la création de Canagrex, et qui ont soulevé diverses questions auxquelles je tenterai de répondre.

Je résume brièvement les faits. Canagrex sera un organisme qui se consacrera exclusivement à trouver de nouveaux débouchés d'exportation pour nos produits agricoles et à promouvoir activement la réussite dans ce secteur. Comme le précise le bill C-85, ce sera un organisme autonome qui consentira des prêts et fournira des capitaux, exercera des fonctions de coordination et de soutien, accordera des subventions visant à faciliter la réalisation de projets et, au besoin, se livrera aux activités courantes d'une maison d'import-export.

Le pays tout entier en bénéficiera dans la mesure où cela permettra d'améliorer la situation de l'emploi et la balance commerciale du Canada. Les agriculteurs bénéficieront de l'aide de cet organisme pour le transport et la vente de leurs produits. Si l'on peut assurer aux producteurs et aux industriels des marchés d'exportation stables pour leurs produits alimentaires et agricoles, ils augmenteront leur production pour répondre à la demande.

Canagrex sera un instrument très souple, couronnant ainsi les divers programmes et mesures mis en place ces dernières années par le gouvernement en vue d'assurer la sécurité du revenu pour les agriculteurs.

Canagrex collaborera avec les entreprises et les organismes existants en vue d'accroître les exportations en appuyant les projets commercialement rentables et en participant à des entreprises mixtes.

Canagrex aura donc pour objectif d'accroître de façon permanente le volume et la variété des exportations canadiennes de denrées agricoles et alimentaires. Cela pourra se traduire par un prêt garanti, l'octroi d'une subvention, la construction de nouvelles installations, la mise sur pied d'un programme de formation, ou le rassemblement des compétences existant au Canada. Par exemple, Canagrex ne s'ingérera nullement dans le programme d'expansion des exportations du porc réalisé par l'entreprise privée et par les offices provinciaux de commercialisation du porc. Canagrex aura pour objectif de travailler de